

vants, et, pourtant, la plus âgée avait à peine quarante ans.

Un vénérable prêtre des " Missions Etrangères de Lyon ", qui est dans la colonie depuis quelques années, me disait que ces Soeurs sont en partie des Bretonnes et qu'à leur arrivée dans l'Inde, elles étaient toutes robustes!

On sait que la province de Bengale, dans laquelle est situé Chandernagor, est un pays grand producteur d'opium. Or, les autorités anglaises ont passé un traité par

a cessé d'exister, car il ne faisait pas très bien son affaire; en outre les anarchistes Hindous avaient essayé de faire sauter la maison de son rédacteur, qui était le maire de Chandernagor, et qui, en cette qualité, avait interdit les assemblées d'anarchistes sur le territoire français.

Dans cette colonie, la justice est administrée d'après les lois en vigueur en France. La guillotine y fonctionne tout comme à Paris, c'est-à-dire presque jamais. La dernière exécution eut lieu en



Cathédrale Catholique

lequel elles donnent chaque année au gouvernement français trois cent caisses d'opium d'une valeur totale de 60,000 dollars canadiens, à la condition que les habitants de Chandernagor ne cultivent pas d'opium.

La seule industrie qu'il y ait dans la colonie française est une filature de grosse toile, et comme presse il n'y a qu'un journal publié en langue bengale; autrefois il y en avait un en français, mais il

1895. Il n'y a qu'une seule guillotine pour les cinq villes françaises de l'Inde, et on la remise à Pondichéry qui est très loin de Chandernagor, à peu près six fois plus loin que ne l'est Québec de Montréal, aussi on la transporte le moins souvent possible.

Quand arrive le 15 décembre de chaque année, il se tient dans cette petite colonie un " Fancy Fair ", quelque chose comme nos kermesses des bords du Saint-Laurent, et qui dure jusqu'au 15 janvier.